TRIANANCE 6 ANS N°9

SYNTHESE DE GESTION

31/08/2021

DIVERSIFIÉ ■

Données clés (source : Amundi)

Forme Juridique : **Fonds Commun de Placement (FCP)**
Classification AMF : **Fonds à formule**
Droit applicable : **de droit français**
Code ISIN : **FR0013406147**
Affectation des sommes distribuables : **Capitalisation**
Garant : **AMUNDI FINANCE**
Devise de référence de la classe : **EUR**
Actif géré : **164,76 (millions EUR)**
Unité de la première souscription : **1 Part(s)**
Périodicité de calcul de la VL : **Quotidienne**
Société de gestion : **Amundi Asset Management**
Eligibilité : **Compte-titres, Assurance-vie**
Eligible PEA : **Oui**
Frais d'entrée (maximum) : **2,00%**
Frais courants : **0,00%**

Données Clés - Fonds à formule

Date de lancement : **02/09/2025**
Durée de vie : **A ÉCHÉANCE**
Date d'échéance : **04/10/2021**
Nature de la protection : **Aucune**
Date De Sortie Conditionnelle : **02/09/2021**
01/09/2023

Profil de risque et de rendement (SRRI)

1	**2**	3	4	5	6	7

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible

A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

Le SRRI correspond au profil de risque et de rendement présent dans le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI). La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ». Il n'est pas garanti et pourra évoluer dans le temps.

En cas de rachat avant l'échéance, le porteur prend un risque non mesurable à priori, le prix de vente étant fonction des marché ce jour-là. Le prix pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule.

Objectif d'investissement

Ce fonds est une alternative à un investissement risqué de type purement « actions », et présente un risque de perte en capital.

Trianance 6 ans n°9 est un fonds à formule dont la performance dépend de l'évolution de l'Euro Stoxx 50® (calculé hors dividendes), indice représentatif des principales capitalisations de la zone Euro.
L'objectif est de bénéficier :

- A horizon 2 ans, le **2 septembre 2021**, si la Performance 2 Ans (1) de l'Euro Stoxx 50® est positive ou nulle, de la Valeur Liquidative de Référence (2) majorée d'un gain fixe (3) de 11%(4) (soit un taux de rendement annuel de 5.36%(4)) ;
- Sinon, à horizon 4 ans, le **1er septembre 2023**, si la Performance 4 Ans (1) de l'Euro Stoxx 50® est positive ou nulle, de la Valeur Liquidative de Référence (2) majorée d'un gain fixe (3) de 23%(4) (soit un taux de rendement annuel de 5.10%(4)) ;
- Sinon, à horizon 6 ans, le **2 septembre 2025**:
  - si la Performance 6 Ans (1) de l'Euro Stoxx 50® est négative ET si l'Euro Stoxx 50® a baissé(1) de plus de 40% à l'issue des 6 ans, de la Valeur Liquidative de Référence (2) diminuée de l'intégralité de la baisse de l'Euro Stoxx 50® (4). **L'investisseur subit alors une perte en capital égale à l'intégralité de la baisse de l'indice** ;
  - si la Performance 6 Ans de l'Euro Stoxx 50® est négative ET si l'Euro Stoxx 50® n'a pas baissé de plus de 40% à l'issue des 6 ans, de la Valeur Liquidative de Référence (2) (4) ;
  - si la Performance 6 Ans de l'Euro Stoxx 50® est positive ou nulle, de la Valeur Liquidative de Référence (2) majorée d'un gain fixe (3) de 33%(4) (soit un taux de rendement annuel de 4,87%(4)).

(1) Définition précise au paragraphe « *Description de la formule* » du Prospectus du fonds.
(2) La Valeur Liquidative de Référence correspond à la plus haute valeur liquidative du FCP (hors frais d'entrée) établie entre le 2 mai 2019 inclus au 2 septembre 2019 inclus.
(3) Appliqué à la Valeur Liquidative de Référence.
(4) hors frais d'entrée (CTO/PEA), hors frais du contrat d'assurance vie (frais sur versement, frais d'arbitrage, frais de gestion et cotisation de la garantie décès) et de la fiscalité liés au cadre d'investissement

Trianance 6 ans n°9 constitue une alternative à un investissement risqué de type purement « actions ».
En souscrivant à ce fonds, l'investisseur accepte de plafonner ses gains éventuels à un montant fixe prédéterminé en contrepartie d'une protection en cas de baisse à échéance de l'indice jusqu'à 40%.
La durée de vie maximum du fonds est de 6 ans avec une sortie conditionnelle à 2 ans puis 4 ans en fonction de l'évolution de l'indice. L'investisseur doit donc disposer d'un horizon de placement de 6 ans. Les performances du fonds sont plafonnées. L'indice Euro Stoxx 50® étant calculé hors dividendes, l'investisseur ne bénéficiera pas des dividendes éventuels attachés aux valeurs le composant.

Valeur Liquidative

VL de référence * : **111**
Date VL encours FAF : **31/08/2021**
VL : **110,3837**
Evolution depuis l'origine : **10,38%**

NB : L'évolution de la valeur liquidative en cours de vie ne reflète pas la performance finale offerte par le placement. Ce fonds bénéficie d'un objectif à l'échéance défini dans les documents contractuels. Il est important de conserver ce support jusqu'à l'échéance pour bénéficier de la formule.

* La valeur liquidative de référence correspond au prix d'une part au lancement de la formule (hors frais).

DIVERSIFIÉ ■

Niveaux des actions du panier

	Niveau initial	Niveau maximum par titre à l'échéance de la formule	Niveau actuel pour information
Euro Stoxx 50	3 450,83	-	4 196,41
Euro Stoxx 50	3 476,91	-	4 196,41

	Euro Stoxx 50
Niveau initial	3476.9067
04/09/2019	3450.83
05/09/2019	3484.7
06/09/2019	3495.19
Valeur de l'indice à 2 ans	4196.4
17/08/2021	4196.4

Niveau actuel de l'indice pour information

Evolution par rapport à son niveau initial (source Bloomberg) 20,69%

Frais de sortie

- A l'échéance : néant

- 1% acquis au fonds aux autres dates.

Avertissement

Document simplifié et non contractuel, destiné à être remis exclusivement aux porteurs de parts. Les caractéristiques principales du fonds sont mentionnées dans sa documentation juridique, disponible sur le site de l'AMF ou sur simple demande au siège social de la société de gestion. La documentation juridique vous est remise avant toute souscription à un fonds. Investir implique des risques : les valeurs des parts ou actions des OPC sont soumises aux fluctuations du marché, les investissements réalisés peuvent donc varier tant à la baisse qu'à la hausse. Par conséquent, les souscripteurs des OPC peuvent perdre tout ou partie de leur capital initialement investi. Il appartient à toute personne intéressée par les OPC, préalablement à toute souscription, de s'assurer de la compatibilité de cette souscription avec les lois dont elle relève ainsi que des conséquences fiscales d'un tel investissement et de prendre connaissance des documents réglementaires en vigueur de chaque OPC. La source des données du présent document est Amundi sauf mention contraire. La date des données du présent document est celle indiquée sous la mention SYNTHESE DE GESTION en tête du document sauf mention contraire.